ANMSM
ASSOCIATION NATIONALE DES
MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

Le Président

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 4 janvier 2021

Monsieur le Président de la République,

Dans le contexte de double crise sanitaire et économique que traverse notre pays, votre gouvernement a accepté de rencontrer à plusieurs reprises les acteurs de la montagne, dont les élus que je représente, à la suite de la décision de fermeture des remontées mécaniques pour les vacances de Noël.

Cette décision est une catastrophe économique pour l'ensemble de la montagne française même si nous comprenons également les impératifs sanitaires qu'il convient de mettre en avant pour préserver la santé des plus fragiles d'entre nous.

Avec un taux moyen d'occupation de 25% pendant les vacances de Noël, soit -70% par rapport à 2019-2020, et une baisse de plus de 80% de l'activité économique, les stations de montagne paient un très lourd tribut à la crise sanitaire. Le taux d'occupation tombe même à 19% dans les stations d'altitude. Sur ces 2 semaines, 1,5 Md d'euros de chiffre d'affaires a été perdu par l'ensemble de la filière.

Au cours de notre dernière rencontre du 11 décembre avec Monsieur le Premier ministre, il nous a été annoncé plusieurs décisions en faveur des acteurs des stations de montagne, en particulier pour les exploitants des remontées mécaniques. Ainsi plusieurs dispositifs dérogatoires ont été mis en place pour la montagne ce dont nous vous remercions.

A cette occasion, j'ai rappelé les pertes de recettes fiscales et domaniales considérables que les communes support de stations devront subir. Dans son courrier du 12 décembre, le Premier ministre nous a indiqué notamment que « pour couvrir les pertes des collectivités concernées, un mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales des communes trouvera à s'appliquer et ces recettes seront garanties pour l'année 2020 ».

Or, lors d'une récente réunion avec les cabinets de Jacqueline GOURAULT et Joël GIRAUD, les assurances ainsi formulées en matière de compensation ne nous sont pas apparues aussi certaines. En effet, il nous a été indiqué que les pertes des collectivités ne seraient pas compensées en totalité. Par ailleurs, les contributions au FPIC resteront inchangées pour un montant total de 1 Md d'euros. Or comme vous le savez de nombreuses communes support sont contributrices au FPIC -en 2018 le prélèvement pour les ensembles intercommunaux de montagne était de 160 millions d'euros- alors qu'elles auront perdu dans le même temps une grande partie de leurs recettes.

.../...

9, rue de Madrid - 75008 Paris - Tél. : 01 47 42 23 32 - Fax : 01 42 66 15 94
bienvenue@stationsdemontagne.fr - **www.anmsm.fr**

Si les collectivités devaient être mises en difficulté financière, c'est tout l'équilibre budgétaire qui serait remis durablement en question, sans parler des investissements futurs à l'arrêt ayant pour conséquences des dizaines de milliers de salariés supplémentaires au chômage.

Les recettes perçues pas les collectivités aux cours des mois d'hiver leur permettent en effet d'investir pour l'avenir. La France a été longtemps le leader mondial en matière de stations de ski. Elle a été rétrogradée ces dernières années à la 3e place derrière les Etats-Unis et l'Autriche en raison notamment d'un manque d'investissement.

Une récente étude réalisée auprès des stations et communes support de stations de montagne adhérents de l'ANMSM a démontré l'importance des pertes de recettes subies à la suite du premier confinement : taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques, redevances sur les domaines skiables. Pour les 250 stations françaises, le montant est estimé à environ 100 millions d'euros. La période des vacances de Noël représente environ 25% de l'activité de la saison d'hiver, soit environ 150 millions d'euros de pertes de recettes.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que les pouvoirs publics soutiennent fortement les communes support de stations de montagne.

Permettez-moi d'évoquer également l'activité des médecins et pharmaciens de nos stations, particulièrement touchés par la quasi-absence de fréquentation durant cette première partie de saison.

L'aide mise en place par la CPAM pour pallier la perte d'activité des médecins n'a pas permis de compenser la part importante des charges fixes liées à l'exercice en station de montagne. Par ailleurs, le fonds de solidarité prévu pour décembre, limité à 1 500 euros par structure, ne prend pas en compte la spécificité de l'activité de ces cabinets réalisée principalement sur les 4 mois d'hiver. De la même manière 90 % du chiffre d'affaires des pharmaciens est réalisé pendant ces 4 mois. Les dispositifs actuels ne prennent pas en compte les particularités liées à leur implantation en stations de montagne.

Je reste à la disposition de vos équipes pour examiner rapidement l'ensemble de ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

En tant que premier de cordée
commencez nous vous les aimez.
Bien à vous

Jean-Luc BOCH